

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/01/2025 - B2025/003376 - 2021 B 09669 - 905 043 931 - 2 JC EVENTS

2 JC EVENTS
Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023



certifié conforme
le 26/06/24

Version de travail éditée le 27/08/2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2 JC EVENTS - SIREN : 905043931			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
22 RUE JOSEPH VIOLAY 69210 SAINT BEL FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	LOCATION VAISSELLE - NAPPE		Si vous avez changé d'activité, cocher la case		<input type="checkbox"/>
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		266		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Repense d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré			Plus values exonérées relevant du taux de 15%		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D IMPUTATIONS					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		EBP
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : OGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

							Si déposé néant, cochez la case :	<input type="checkbox"/>
RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions.	payées par la société elle-même						a	
	payées par un établissement chargé du service des titres						b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:							c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts							d	
Montant des autres distributions							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							j	
Montant des revenus répartis							Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						5 810	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
	MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
	MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice							
	MVLТ réalisée au cours de l'exercice							
	MVLТ restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2 JC EVENTS - SIREN : 905043931					Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12		
					Exercice N clos le 31/12/2023		
					Exercice N-1 clos le 31/12/2022		
ACTIF					Brut 1		
					Amortissements-Provisions 2		
					Net 3		
					Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	2 406	030		2 430	
	Immobilisations financières (1)	040	20	042		20	
	TOTAL I (5)	044	2 426	048		2 426	2 450
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro, en cours de production	050	3 000	052		3 000	
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	4 416	070		4 416	4 625
	Créances autres (3)	072	50	074		50	61
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	49	086		49	245
	Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	7 515	098		7 515	4 931	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	9 941	112		9 941	7 381
PASSIF					Exercice N NET		
					Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées			130		3 743	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres ..			131	132		
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	226	3 744
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	TOTAL I				142	4 969	4 744
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	1 144	492	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	172			
	Comptes courants d'associés			173	1 045	715	
	Autres dettes			175	2 783	1 430	
Produits constatés d'avance				174			
TOTAL III				176	4 972	2 637	
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	9 941	7 381
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2 JC EVENTS - SIREN : 905043931				<input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				N clos le 31/12/2023			
				N-1 clos le 31/12/2022			
Ventes de marchandises				209	210		
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215	214		
Production vendue services				217	218		
Production stockée				222			
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises)				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		242			
		immobilier		244			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243			
Rémunérations du personnel				250			
Charges sociales				252			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI		255			
Dotations aux provisions				256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant commerciales à l'étranger		259			
		Dont cotisations versées aux org syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270			
Produits financiers				280			
Produits exceptionnels				290			
Charges financières				294			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348			
Impôts sur les bénéfices				306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310			
B - RÉSULTAT FISCAL				312			
Reporter le bénéfice comptable col 1 le déficit comptable col 2				226			
Réintégrations				Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316	
				Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318	
				Provisions non déductibles		322	
				Impôts et taxes non déductibles		324	
				Divers dt intérêts excédentaires		247	
				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	
				Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)		249	
				Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Déductions				Entreprise nouvelle		986	
				Zone franche urbaine		987	
				Reprise d'entreprise en difficulté		981	
				Jeune entreprise innovante		989	
				Zone restruct défense		127	
				Zone revitalisation rurales		138	
				Bassins d'emploi à redynamiser		991	
				Investissements et souscriptions outre-mer		344	
				ZFANG 44 quaterdecies		345	
				Bassins urbains à dynamiser - BUD		992	
				Zone de développement prioritaire		993	
				Créance report en amère du déficit		346	
				Dont divers		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		641					
Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col 1 / Déficit col. 2			
Déficit de l'exercice reporté en amère (entreprises I S seulement)				352			
Déficits antérieurs reportables				356			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col 2			
				370			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>2 JC.EVENTS – SIREN : 905043931</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406		
		Autres		410		412		414		416		
Terrains				420		422		424		426		
Constructions				430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers				450		452		454		456		
Matériel de transport				460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles				470		2 430		472		1 203		1 227
Immobilisations financières				480		482		484		486		
TOTAL				490		2 430		492		496		1 227
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial				495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506		
Terrains				510		512		514		516		
Constructions				520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546		
Matériel de transport				550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566		
TOTAL				570		572		574		576		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>2 JC EVENTS - SIREN : 905043931</u>								Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646	
	Sur comptes clients			650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
								Dotations		Reprises	
Fonds commercial								681		683	
Autres immobilisations incorporelles								700		705	
Terrains								710		715	
Constructions								720		725	
Installations techniques, matériel et outillage								730		735	
Installations générales agencements aménagements divers								740		745	
Matériel de transport								750		755	
Autres immobilisations corporelles								760		765	
TOTAL								770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter		
Déficits imputés									983		
Déficits reportables									984		
Déficits de l'exercice									860		
Total des déficits restant à reporter									870		
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380		
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2 JC EVENTS - SIREN : 905043931		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	17 023
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	17 023
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	1 757
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	5 931
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	7 688
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	9 335
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	9 335
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2 JC EVENTS - SIREN : 905043931 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MADAME	Nom complet	NOALHAT JENNYFER	% de détention	51	Nb de parts ou actions	51
Nom marital	CHAIGNEAU						
Naissance : Date		N° Département	69	Commune	LYON	Pays	FRANCE
Adresse :							
10 RUE CENTRALE 69210 SAVIGNY FRANCE							
Titre	MONSIEUR	Nom complet	CHAIGNEAU JEROME	% de détention	49	Nb de parts ou actions	49
Nom marital							
Naissance : Date		N° Département	83	Commune	TOULON	Pays	FRANCE
Adresse :							
10 RUE CENTRALE 69210 SAVIGNY FRANCE							

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 2 JC EVENTS	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 905043931	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail 2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3
Réduction d'impôt collectifs outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C31V » (article 244 quater I)	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2 JC EVENTS

SIREN : 905043931

Attestation produite le 22/05/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SAS 2 JC EVENTS
Au capital de 1 000.00 euros
22 RUE JOSEPH VIOLAY
69210 SAINT BEL
RCS LYON 905043931

LA PRESIDENCE

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2024**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et la gérante, l'un de ses associés ou d'autre sociétés dans lesquelles la gérante ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable ;

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

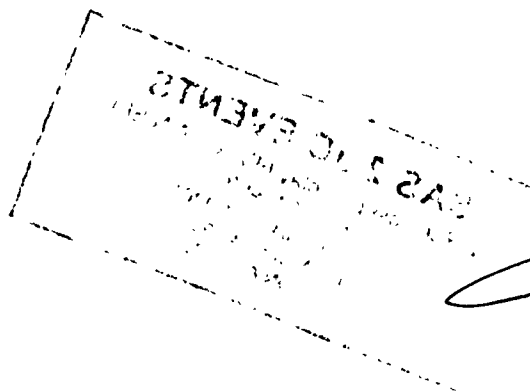
Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

Mme CHAIGNEAU Jennyfer à été rémunérée en tant de Présidente, le montant de son salaire brut annuel s'élève à 4 500 euros.

La société a pris en charge ses frais de déplacements, mission et réception.

Fait à Saint Bel
Le 24 Juin 2024

La PRESIDENCE



le 26/06/24

SAS 2 JC EVENTS
Au capital de 1 000.00 euros
22 RUE JOSEPH VIOLAY
69210 SAINT BEL
RCS LYON 905043931

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 226 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 226 euros

Report à nouveau antérieur : 3 744 euros

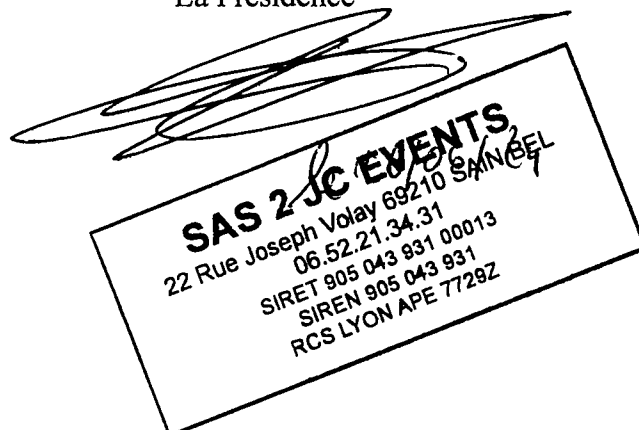
Au compte " report à nouveau "
S'élevant ainsi à 3 970 euros

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre du dernier exercice arrêté au 31 Décembre 2023

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence



SAS 2 JC EVENTS
Au capital de 1 000.00 euros
22 RUE JOSEPH VIOLAY
69210 SAINT BEL
RCS LYON 905043931

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2024**

L'an 2024,
Le 24 Mai ,
A 14 heures,

Les associés de la sas 2JC EVENTS , société à actions simplifiée, au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 22 rue Joseph Violay 69210 SAINT BEL , sur convocation de la gérance.

Sont présents,

Mme CHAIGNEAU Jennyfer propriétaire de 51 parts
Mr CHAIGNEAU Jérôme propriétaire de 49 parts

Représentant 1 00 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mme CHAIGNEAU Jennyfer, présidente associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et quitus à la gérance,
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumise à l'Assemblée.

SAS 2 JC EVENTS
Au capital de 1 000.00 euros
22 RUE JOSEPH VIOLAY
69210 SAINT BEL
RCS LYON 905043931

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 226 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 226 euros

Au compte "report à nouveau" 3 744
S'élevant ainsi à 3 970 euros

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SAS 2 JC EVENTS
Au capital de 1 000.00 euros
22 RUE JOSEPH VIOLAY
69210 SAINT BEL
RCS LYON 905043931

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

SAS 2 JC EVENTS

22 Rue Joseph Volay 69210 SAIN BEL

06.52.21.34.31

SIRET 905 043 931 00013

SIREN 905 043 931

RCS LYON APE 7729Z

SAS 2 JC EVENTS
Au capital de 1 000.00 euros
22 RUE JOSEPH VIOLAY
69210 SAINT BEL
RCS LYON 905043931

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante, forte augmentation du chiffre.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01 Janvier 2024 sont les suivants : développement du chiffre d'affaires et rémunération de la Présidente

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Néant.

Activité en matière de recherche et de développement

Néant

SAS 2 JC EVENTS
Au capital de 1 000.00 euros
22 RUE JOSEPH VIOLAY
69210 SAINT BEL
RCS LYON 905043931

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévus par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues légalement.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 023 euros.

Le montant des achats s'élève à 1 757 euros

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 931

Le montant des salaires s'élève à 5 810 euros

Le montant des charges sociales s'élève à 1 825 euros

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 16 642 euros

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 381 euros (bénéfice)

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 40 euros

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 se solde par un bénéfice de 226 euros

SAS 2 JC EVENTS
Au capital de 1 000.00 euros
22 RUE JOSEPH VIOLAY
69210 SAINT BEL
RCS LYON 905043931

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 226 euros

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 226 euros

Report à nouveau antérieur : 3 744 euros

Au compte " report à nouveau " 3 744 euros
S'élevant ainsi à 3 970 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 969 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

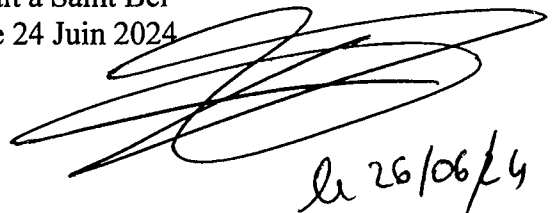
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Saint Bel
Le 24 Juin 2024



le 26/06/24